ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S, POURQUOI PAS YOUS ?

Depuis plusieurs années, le nombre d'assistants maternels diminue de façon constante et importante au niveau national. Notre territoire du SICCE n'est pas épargné. En cause, un âge moyen avancé des assistants maternels, qui induit des départs en retraite; un souhait de changement d'activité quand leurs propres enfants grandissent et que leur présence à la maison ne se fait plus nécessaire; ou simplement une envie de renouveau.

De ce fait, on constate aujourd'hui une réelle difficulté pour les familles à trouver un mode d'accueil pour leurs enfants en bas âges, dans leur commune ou à proximité.

Pourtant, après la famille, l'accueil de l'enfant chez les assistants maternels reste la 1^{ere} solution d'accueil du jeune enfant qu'il devient urgent de renforcer.

Le métier a évolué et s'est professionnalisé.

La formation initiale permet d'acquérir les bases et les connaissances nécessaires à l'accueil du jeune enfant. La formation continue permet d'enrichir sa pratique tout au long de sa carrière. L'assistant maternel peut s'appuyer sur les puéricultrices de la Protection Maternelle Infantile et le Relais Petite Enfance pour être accompagné dans sa pratique.

Du côté contractuel, une convention collective nationale définit et encadre les termes du contrat de travail établi entre le parent employeur et l'assistant maternel.

Vous êtes dynamique, souhaitez travailler au contact des jeunes enfants, participer à leur épanouissement. Vous savez faire preuve de patience, de diplomatie, de discrétion. Vous avez le sens du contact, de l'organisation et savez travailler en autonomie, être disponible et à l'écoute des autres. Alors, vous possédez déjà un certain nombre des qualités requises pour devenir professionnel de la petite enfance.

Si vous êtes intéressé par cette profession, contactez le Relais Petite Enfance qui pourra vous apporter les informations nécessaires sur cette profession et vous accompagner dans l'élaboration de votre projet.

